Catégories U18F Foot à 7 – Saison 2026/2027

Règlement – Championnat Foot à 7

Le « championnat U18F Départemental » n'est pas une compétition. Il n'y a aucune incidence de qualification. Seul le brassage régional U18F de début de saison aura une incidence pour une évolution dans le championnat régional de la saison en cours.
Ces rencontres doivent permettre aux filles, de JOUER de manière régulière dans un climat sain et serein favorisant leur épanouissement et leur progression.
À nous adultes, éducateurs, accompagnateurs, bénévoles, dirigeants, parents ou simples spectateurs de les accompagner au mieux dans leur pratique.

Article 1 – COMPOSITION DES EQUIPES

- Chaque équipe doit être affiliée à la Fédération Française de Football et à la Ligue de Bretagne de Football.
- Pourront participer dans ces rencontres et compétitions des équipes féminines issues de Groupements de jeunes ou d'entente déclarés et validés par la Ligue de Bretagne de Football ou le District de Football des Côtes d'Armor.
- Chaque équipe pourra aligner 10 joueuses en U18F (7 titulaires et 3 suppléantes) **licenciées à la FFF.**
- Catégories concernées par le championnat : U16F, U17F et U18F.
- Nombre de 4 mutées maximum (dont 1 maximum hors période) : Application du règlement de la Ligue de Bretagne de Football.

Phase de brassage – (Septembre / Toussaint) :

- ***Il est obligatoire de présenter le jour de la rencontre un listing des joueuses extrait de FootClub.***
- ***Le club recevant doit envoyer la fiche bilan et les fiches équipes à cescanez@foot22.fff.fr* avant le mardi suivant la rencontre.**

Championnat

***Le club recevant doit envoyer la fiche bilan et les fiches équipes à cescanez@foot22.fff.fr* avant le mardi suivant la rencontre.**

DEROGATIONS

Ne sont concernés par cette manifestation que les clubs affiliés à la FFF, ayant des joueuses licenciées U16F, U17F ou U18F. Possibilité d'intégrer **3 licenciées U15F** au maximum par équipe. Il n'y a **pas de déclassement autorisé** pour cette compétition.

Article 2 – OPERATION « SOYONS SPORTIF » / ARBITRAGE DES JEUNES PAR LES JEUNES

- Avant les rencontres, les Joueuses, Arbitres et Encadrants doivent suivre le Protocole Esprit Sportif en entrant sur le terrain. Les participantes s'alignent sur le terrain et se saluent.
- À la fin des rencontres, les Joueuses, Arbitres et Encadrants doivent suivre le Protocole Esprit Sportif en quittant le terrain. Les participantes s'alignent sur le terrain et se saluent.
- L'arbitrage à la touche est assuré par les joueuses, à raison de 18 minutes maximum (= ¼ temps) par joueuse. Les 4 joueuses ou plus de chaque équipe ayant participé à l'arbitrage sont signalées sur la feuille de match (leur numéro est entouré).
- Le kit arbitrage est fourni par le club recevant et doit être obligatoirement utilisé (2 drapeaux de touche).
- Un tutorat avec la présence d'un(e) **dirigeant(e) licencié(e)** (derrière la jeune joueuse/arbitre) est conseillé sur toute la saison.

- Seule une équipe ne présentant que **7 joueuses est arbitrée par un(e) dirigeant(e) licencié(e)** à la touche.

Article 3 – MODALITES DE PRATIQUE & LOIS DU JEU

- **Tous les cas non prévus seront réglés par la commission féminine**.
- Les réserves et réclamations seront jugées par la commission «Litiges et contentieux » du District.
- **En cas de changement d'horaire** : le club recevant doit aviser le club adverse ainsi que le District au plus tard **le mercredi précédent les rencontres.**
- **Heure officielle de début de rencontre : 10H00**
- **En cas d'annulation d'une rencontre (conditions météorologiques, voyage scolaire…) :** Celle-ci est reportée à la première date disponible (possibilité de jouer en semaine).
- **Report de match :**
- Règle générale : Les matchs doivent se dérouler aux dates prévues au calendrier.
- La commission pourra accorder, à titre exceptionnel, des reports sous réserve d'accord des deux clubs (demande à effectuer via « Foot Club » ou par mail des deux clubs).
- Ces demandes ne sont officialisées qu'après l'accord de la commission (l'accord des deux clubs ne correspond pas à un report systématique).
- **En cas de report complet d'une journée de brassage, championnat ou de coupe départementale,** le District peut déplacer la journée sur une date libre.
- La commission compétition confirmera le report de la journée, ainsi que le lieu et les horaires.
- **Temps de jeu par joueuse :** Toute fille présente doit au moins participer à 50% du temps de jeu global
- **Hors-jeu :** Application de la règle du hors-jeu à partir de la ligne médiane
- **Terrain de jeu :** ½ terrain de football à 11
- **Buts :** 6m x 2.10m (tolérance 2m) fixés au sol, avec filets attachés
- **Coup de pied de but :** à 9m, conseillé d'être effectué par la gardienne de but. Le ballon, lors du coup de pied de but devra être placé dans la zone virtuelle de « 6m x 9m » (Largeur des poteaux du but et distance du point de réparation). Les adversaires, comme au foot à 11, devront se positionner à l'extérieur de la surface de réparation (26 x 13m) avant le botté du ballon par le GDB ou une joueuse de l'équipe ayant le coup de pied de but à jouer. Les joueuses de cette équipe peuvent se positionner où ils le souhaitent sur le terrain. (Dans surface de but, de réparation ou n'importe où sur le terrain).
 Au moment du botté, les adversaires auront la possibilité de pénétrer de cette zone de réparation et de but s'ils le souhaitent.
- **Point de coup de pied de réparation :** 9 m
- **Surface de réparation :** 26 m x 13 m
- **Taille de ballon :** T5
- **Relance de la gardienne :** uniquement à la main ou au pied sur un ballon posé au sol**.**

Article 4 – DISCIPLINE

- Les faits disciplinaires seront jugés par la commission de discipline du District en conformité avec les règlements disciplinaires. Les faits devront être indiqués sur la feuille de match.

Article 5 – ORGANISATION DE LA SAISON

Pour la **PHASE DE BRASSAGE, les PHASES 1 ET 2,** et les **JOURNEES « COUPE »**, chaque équipe présente doit obligatoirement remplir une **« Fiche Équipe ».**
Le club recevant doit remplir une **« Fiche Bilan ».**

Dans tous les cas, le club recevant doit envoyer l'ensemble de ces documents au District de Football des Côtes d'Armor via l'adresse ***cescanez@foot22.fff.fr***, au plus tard pour le **Mardi** suivant les rencontres.

Les journées seront indiquées sur le calendrier général qui sera validé par la commission Féminine du District de Football des Côtes d'Armor.

PHASE DE BRASSAGE

Le District de Football des Côtes d'Armor organise la PHASE DE BRASSAGE selon les engagements des équipes au sein de son département. Cette phase se déroule en 3 journées, formule multi-matchs

PHASE DE CHAMPIONNAT

Article 6 – ORGANISATION DES RENCONTRES

- Le club recevant **doit fournir 1 arbitre**

À l'issue des rencontres, le club recevant doit impérativement renvoyer la « FICHE BILAN » et les « FICHES EQUIPES » au plus tard le MARDI suivant les rencontres, via l'adresse mail cescanez@foot22.fff.fr

PHASE DE CHAMPIONNAT

- **Temps de jeu : 4 x 18 minutes** avec une mi-temps de maximum 8 minutes
- **Pause coaching** de **2 minutes** à la 18ème minute et 54ème minute.
- **Le match** se découpe donc en **4 x 18 minutes** avec un seul changement de camp.
- **La reprise du jeu après une pause coaching se fait par un engagement** tel qu'au coup d'envoi du match ou à la mi-temps.

JOURNEES « COUPE » *(cf. document « U18F - Règlement - Coupes - Saison 2026-2027 »)*